



PROCÈS-VERBAL

32^e Assemblée générale du CREDAF

LIBREVILLE

GABON

23 mai 2016

La 32^e Assemblée générale du CREDAF (Centre de Rencontres et d'Etudes des Dirigeants des Administrations Fiscales) s'est tenue à Libreville (Gabon) le lundi 23 mai 2016.

Vingt-deux pays ont été représentés :

- l'**Algérie**, par M. Mohamed Kamel AIOUAZ
- la **Belgique**, par M. Philippe JACQUIJ,
- le **Bénin**, par M. Tolodji Gilbert EDA,
- le **Burkina Faso**, par M. Adama BADOLO,
- le **Burundi**, par M. Leopold KABURA,
- le **Cameroun**, par Mme Thérèse DZOZONG,
- le **Canada**, par M. Gabriel CAPONI,
- le **Congo**, par M. Breitzer MOUNZEO,
- la **Côte d'Ivoire**, par M. Paul KOUA,
- la **France**, par Mme Sylvie STUREL,
- le **Gabon**, par M. Joël OGOUMA,
- **Haïti**, par M. François SERANT,
- la **Guinée**, par M. Boubacar Biro DIALLO,
- le **Liban**, par M. Albert CHAOUUD,
- le **Mali**, par M. Abdoulaye Chaba SANGARE,
- le **Maroc**, par M. Jalal Eddine SMAKI,
- le **Niger**, par Mme ABDOU Fati ABARCHI,
- la **République Démocratique du Congo**, par M. Dieudonné LOKADI MOGA,
- **Sao Tomé et Príncipe**, par M. Olinto DE SOUSA E COSTA,
- le **Sénégal**, par M. Cheikh Ahmed Tidiane BA,
- le **Togo**, par M. Ezzo Wavana ADOYI,
- la **Tunisie**, par M. Ridha BEN AHMED.

Sont également présents :

- **M. Didier CORNILLET**, Secrétaire général du CREDAF,
- **M. Laurent ROUSSEAU**, Commissaire aux Comptes du CREDAF,
- **Mme Cristel VOLPI**, Chargée de Mission du CREDAF,

Absents : **Cambodge, Union des Comores, Djibouti, Guinée Bissau, Madagascar, Mauritanie, République de Centrafrique et Tchad.**

La liste de présence à l'Assemblée générale est jointe en annexe 1.

Le Président du CREDAF, **M. LOKADI MOGA**, Directeur général des Impôts de la RDC, ouvre la séance à 11h00 et souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée générale.

Il remercie, au nom des pays membres du CREDAF, le Directeur général des Impôts du Gabon d'accueillir le 31^e colloque international et la 32^e Assemblée générale du CREDAF et souligne à cette occasion la qualité de l'accueil réservé aux délégations.

Il félicite **M. JACQUIJ** (Belgique), **M. BADOLO** (Burkina Faso), **M. CAMARA** (Guinée), **M. RAZAFINDRAKOTO** (Madagascar), **Mme ABARCHI** (Niger) et **M. BEN AHMED** (Tunisie) pour leur récente nomination au poste de Directeur général ou national des Impôts.

Le Président demande au Secrétaire général de procéder à la lecture de l'ordre du jour, et aux membres de l'Assemblée de formuler leurs observations sur l'ordre du jour qui leur a été préalablement adressé.

Aucune observation n'étant formulée par les membres de l'Assemblée sur l'ordre du jour proposé, le Secrétaire général en fait la lecture.

Le Président constate que le quorum du tiers des membres du CREDAF présents ou représentés est atteint et que l'Assemblée générale peut valablement délibérer.

1. Le rapport moral par le Président du CREDAF

2. Le bilan de l'année 2015 par le Secrétaire général du CREDAF

2.1. L'activité du CREDAF en 2015

2.1.1. Les actions organisées par le CREDAF en 2015

2.1.2. Les autres missions du Secrétariat général du CREDAF

2.1.3. Point particulier sur certaines actions menées en 2015 dans le cadre du partenariat avec l'OCDE

2.2. Le rapport financier 2015

2.2.1. La situation financière au 31/12/2015

2.2.2. L'exécution budgétaire 2015

2.2.3. Le rapport du commissaire aux comptes

3. Les perspectives de travail pour 2016

3.1. Le projet de programme d'activité

3.2. Les actions menées au premier quadrimestre

4. Les prévisions budgétaires 2016

5. Les questions statutaires

5.1. La désignation du Commissaire aux comptes

5.2. La désignation des pays organisateurs des prochains événements

5.2.1. Candidature à l'organisation d'un colloque

5.2.2. Candidature à l'organisation d'un séminaire ou d'une réunion de groupe de travail

5.3. L'élection du nouveau Bureau

5.4. La prochaine réunion de Bureau

6. Les questions diverses

6.1. Périmètre du thème du colloque et nombre de délégués

6.2. Partenariat avec le Pôle Stratégies de développement et Finances publiques (Pôle de Dakar – PNUD)

6.3. Suivi de l'activité des actions du CREDAF

6.4. Perspectives d'adhésion de nouveaux membres

6.5. Renforcement du Secrétariat général

1. LE RAPPORT MORAL (cf. annexe 2)

2. LE BILAN DE L'ANNEE 2015

2.1. L'activité du CREDAF en 2015

2.1.1. Les actions organisées par le CREDAF en 2015

⊗ Le colloque organisé à Kinshasa a porté sur « la TVA : enjeux et problématiques » et a enregistré un très bon niveau de participation, équivalent à celui de 2014 (120 délégués). Il s'est en effet déroulé en présence de 123 délégués représentant 25 pays membres du CREDAF et 10 organisations internationales.

La participation des membres du CREDAF aux différentes séances de travail a été importante : 27 intervenants issus de 22 pays et organisations internationales ont ainsi animé les séances plénières et ateliers.

⊗ Trois séminaires de Directeurs ont également été organisés dans les pays membres suivants et un atelier technique sur le BEPS :

- *Gabon* : Formation sur les aspects prix de transfert des restructurations d'entreprises et des incorporels – Libreville – 23 - 25 février ; 2^e réunion de consultation BEPS – Atelier technique – 27 février.

Le séminaire résidentiel a réuni 36 participants issus de 18 pays membres. Il s'est inscrit dans une démarche de formation sur la problématique des prix de transfert, sous l'angle théorique, à travers différentes présentations qui porteront sur le principe de pleine concurrence, les méthodes de détermination des prix de transfert, l'analyse de comparabilité et les services intra-groupe, mais également sous l'angle pratique, à travers des études de cas soumises aux participants dans le cadre de travaux en petits groupes.

Dans le prolongement de la consultation sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) pour les pays du réseau francophone du CREDAF qui s'est tenue à Paris le 25 mars 2014, un atelier technique sur les problématiques BEPS, organisé conjointement par le CREDAF et l'OCDE, a eu lieu le 27 février 2015 à Libreville (Gabon), en marge du séminaire sur les prix de transfert.

Cet atelier s'est inscrit dans le cadre d'un engagement approfondi des pays en développement dans les travaux du projet BEPS, et a porté sur les priorités qu'ils ont identifiées. Il a eu pour principal objectif d'offrir aux agents et aux cadres des administrations fiscales des pays de la région la possibilité d'exposer leurs avis et leurs expériences sur les questions soulevées par le projet BEPS, ainsi que de participer au développement des « boîtes à outils » destinées à faciliter la mise en œuvre des mesures arrêtées au terme du projet BEPS. Au cours de la première session de l'atelier, des représentants de la société civile (entreprises, associations, syndicats, etc.) et d'autres organisations intergouvernementales ont été également invités à présenter leurs points de vue.

- *Togo* : Territorialité de la TVA – Lomé – 6-8 juillet

Le séminaire résidentiel a porté sur la territorialité de la TVA et visait à créer une dynamique de partage d'expérience entre les pays ayant élaboré des normes complexes et nombreuses avec des pays confrontés à des situations difficiles.

Cette action a réuni 41 participants issus de 16 pays membres.

- *Cameroun* : Contrôle de la TVA – La coopération Impôts-Douanes – Yaoundé – 12-14 octobre

Le séminaire résidentiel portait sur le contrôle de la TVA et plus particulièrement sur la coopération Impôts-Douanes. Il a permis de définir les bases d'un dispositif de collaboration entre les administrations des Douanes et des Impôts reposant sur un principe d'équilibre et de suivi des échanges afin d'en garantir la pérennité et l'efficacité.

A cette action ont pris part 33 participants issus de 15 pays membres ainsi qu'une organisation internationale (AFRITAC Centre).

⊗ Deux groupes de travail sur l'élaboration du guide d'aide aux remboursements des crédits de TVA ont été organisés au Burundi (13-15 avril) et à Madagascar (7-9 décembre).

L'objectif du groupe de travail a été d'élaborer un guide méthodologique d'aide à la gestion des remboursements de crédits de TVA en examinant les meilleures pratiques législatives et procédurales et en proposant les moyens de contrôle à mettre en œuvre, sans nuire à la célérité de l'instruction des demandes.

⊗ Un séminaire de formation de formateurs s'est déroulé au Niger (9-11 septembre) et a porté sur l'accompagnement du guide d'aide sur l'évaluation des dépenses fiscales.

Afin de permettre la mise en œuvre du guide annuel produit par chaque groupe de travail, le CREDAF organise chaque année un séminaire de formation de formateurs. Ce séminaire, réservé aux membres du CREDAF, alterne les séances plénières et les travaux pratiques en ateliers afin de permettre aux participants d'appréhender le guide et de mettre en place, de retour dans leurs pays respectifs, la formation du personnel de leur administration en vue d'une diffusion optimale du guide. Une mallette pédagogique dématérialisée a été remise à chaque participant à l'issue du séminaire. Les travaux du GT ont ensuite été présentés lors du colloque de Kinshasa (RD Congo) en mai 2015.

2.1.2. Les autres missions du Secrétariat général du CREDAF

Au cours de l'année 2015, les membres du Secrétariat général ont participé à plusieurs événements internationaux organisés par des institutions partenaires, auprès desquels ils ont représenté le CREDAF.

Chaque mission a fait l'objet d'un compte rendu publié en « actualité » sur le site du CREDAF.

- Février : 1^{ère} réunion du groupe de travail Initiative Afrique, Paris ;
- Février : 2^{ème} réunion régionale de consultation BEPS, Libreville ;
- Mars : participation au forum mondial sur les prix de transfert (OCDE) et signature du partenariat entre le CREDAF et l'OCDE le 16 mars 2016, Paris ;
- Juin : atelier sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales organisé par l'Association parlementaire du Commonwealth, en partenariat avec l'OCDE et le Forum mondial, Royaume Uni ;
- Octobre : 2^{ème} réunion du groupe de travail Initiative Afrique et 8^{ème} Forum sur la transparence et l'échange de renseignements à usage fiscal (OCDE), Barbade ;
- Novembre : groupe de travail n°9 sur la TVA ; 5^{ème} réunion plénière du groupe de travail « Fiscalité et développement » (OCDE), Paris ;
- Décembre : Atelier de la Francophonie économique (OIF), Dakar.

Par ailleurs, ont également eu lieu à Paris :

- 29 juin : réunion du Bureau exécutif du CREDAF ;
- Accueil des animateurs dans le cadre des réunions préparatoires pour la mise en place des actions organisées par le Secrétariat général (séminaires et groupes de travail) ;
- Participation à plusieurs réunions avec le commissaire aux comptes ;
- Accueil des représentants des administrations fiscales des pays membres du CREDAF.

2.1.3. Point particulier sur certaines actions menées en 2015 dans le cadre du partenariat avec l'OCDE

Le partenariat signé avec l'OCDE, en date du 16 mars 2015, a permis au CREDAF d'être associé aux actions suivantes :

- Projet Initiative Afrique ;
- Projet Statistiques des recettes publiques en Afrique ;
- Inspecteurs des Impôts sans frontières ;
- Groupe de travail sur l'élaboration d'une boîte à outils sur les comparables en matière de prix de transfert ;
- Groupe de travail BEPS ;
- Atelier sur la fraude et l'évasion fiscale.

Par ailleurs, l'OCDE a proposé au CREDAF de devenir observateur au Comité des Affaires Fiscales (CAF). Dans ces conditions, le CREDAF devra participer activement à l'ensemble des travaux du CAF.

Remarque hors PV : depuis l'Assemblée générale, le CREDAF a rejoint le CAF en juin 2016 avec le statut d'observateur. Il a ainsi pu participer à la réunion du CAF de Kyoto en juillet 2016. Ce nouveau statut montre la montée en puissance du CREDAF face aux autres organisations internationales (ATAF, CIAT, FMI...).

Le **Président** remercie le Secrétaire général pour la présentation du rapport d'activité et appelle les observations des membres de l'Assemblée.

Concernant le partenariat avec l'OCDE, les participants expriment leurs attentes en matière de minerais.

M. BA (Sénégal) souhaite connaître le degré de relation entre le CREDAF et l'OCDE. Le Secrétaire général précise que le CREDAF est étroitement associé à l'ensemble des travaux. Dans ce contexte, le CREDAF (Secrétaire général ou son représentant) doit participer régulièrement aux divers travaux.

M. BA (Sénégal) demande si le CREDAF dispose d'un réseau d'experts au fait des problématiques traitées en collaboration avec l'OCDE. Le Secrétaire général répond par l'affirmative, en précisant que le CREDAF dispose d'un réseau d'experts en matière de prix de transfert.

2.2. Le rapport financier 2015

Le Secrétaire général rappelle que ne figurent pas dans les dépenses du CREDAF la rémunération des trois agents mis à la disposition de l'association par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) de la France, ni les dépenses liées au siège social prises en charge par la DGFIP de la France (locaux, téléphone fixe, reprographie...). Par ailleurs, il précise que le mandat du commissaire aux comptes n'est pas rémunéré et que seuls ses frais de déplacement sont pris en charge par le CREDAF.

2.2.1. La situation financière au 31/12/2015

Le Secrétaire général présente la situation patrimoniale (comptes de trésorerie et réserves) du CREDAF au 31 décembre 2013, 2014 et 2015 :

Situation au			
ACTIF	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
<i>1- Comptes de trésorerie</i>			
Compte bancaire	912,45	20 507,69	49 140,07
Compte espèces	1 180,93	507,22	443,94
Livret A	51 417,77	32 707,44	75 474,57
Devises (CAD)	24 127,95	0	0
Total 1	77 639,10	53 722,35	125 058,58
<i>2- Comptes de placement</i>			
Titres	153 349,24	132 625,33	109 646,43
Liquidités			
Total 2	153 349,24	132 625,33	109 646,43
Total actif (1+2)	230 988,34	186 347,68	234 705,01
PASSIF			
	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
<i>Cartes de crédit</i>	10 010,88	1 849,09	226,79
Total passif	10 010,88	1 849,09	226,79
Situation patrimoniale au 31/12 (Actif - Passif)	220 977,46	184 498,59	234 478,22

Le Secrétaire général explique que la situation patrimoniale s'est améliorée de 46 979,63 € par rapport à 2014, grâce à une subvention du Ministère des Affaires Etrangères (MAE) français de 50 000 € versée en cours d'année. Le montant total de la subvention s'élève à 150 000 € sur trois ans.

⊗ Cotisations

Le Secrétaire général insiste sur la nécessité de s'acquitter des cotisations nettes de frais avant l'échéance, fixée au 31 mars. En effet, hormis la subvention précitée, le produit des cotisations constitue la seule source de financement du CREDAF. De plus, le coût des actions augmente régulièrement.

Certains pays reliquataires se sont engagés à apurer leurs dettes : la Guinée-Bissau a demandé un plan de règlement ; Sao Tomé et Principe et le Tchad ont assuré qu'ils allaient régulariser leur situation.

⊗ « No show »

Le Secrétaire général appelle l'attention des membres sur le coût financier des nuitées facturées par les hôtels suite aux annulations tardives des réservations par les délégués (« no show ») qui n'informent pas toujours le Secrétariat général de leur absence ou alors très tardivement. Cette facturation intervient après la date limite fixée par l'hôtel pour avoir communication du nombre et des noms des participants (date limite qui dépend des hôtels et de la saison mais qui est en général, après négociation, de 2 à 3 semaines).

Pour l'organisation des colloques ultérieurs, il propose de s'aligner sur la politique organisationnelle de nombreuses organisations internationales qui consiste à négocier au préalable les tarifs d'hôtel et à les communiquer ensuite aux délégués. Il appartient ensuite à ces derniers d'effectuer directement leur réservation auprès de l'hôtel. Cela éviterait au CREDAF de payer des pénalités de « no show » et de gérer les inscriptions et arrivées des délégués, ce qui impacte significativement son activité de façon très chronophage.

M. BA (Sénégal) pense que la proposition du Secrétaire général est pertinente mais inadaptée au contexte.

Le **Président** suggère d'augmenter les cotisations afin de maintenir le niveau d'activité du CREDAF ou de reconsidérer le nombre d'actions par an.

M. OGOUMA (Gabon) est favorable à la proposition du Secrétaire général et ajoute que les délégués, qui se rendent à l'étranger pour assister à des manifestations internationales, assurent en général leur propre logistique. En outre, il souhaite une augmentation des cotisations et regrette cependant la défaillance récurrente de certains pays.

M. MOUNZEO (Congo) souhaite connaître le coût global des dépenses du CREDAF et, notamment, les coûts de fonctionnement de l'association via la mise à disposition du personnel de la DGFIP.

Mme STUREL (France) rappelle l'engagement pérenne de la France au sein du CREDAF. La DGFIP met à la disposition du Secrétariat général d'importants moyens, aussi bien en termes financiers qu'en termes d'expertise.

M. BA (Sénégal) évoque la possibilité d'une analyse risque préalable qui permettrait de pallier les éventuelles défaillances en matière de paiement des cotisations.

M. ADOYI (Togo) souhaite que les pénalités de « no show » soient adressées directement aux pays concernés et propose la mise en place du mode opératoire de nombreuses organisations internationales (inscription directement auprès de l'hôtel par les délégués).

Le **Président** pense qu'il faut responsabiliser les pays. Pour le colloque 2017, les points suivants sont proposés :

1. le CREDAF négocie les tarifs de l'hôtel ;
2. chaque participant s'inscrit par ses propres moyens.

Résolution n°1 :

L'Assemblée générale adopte, pour la nouvelle organisation logistique du colloque 2017, la négociation des tarifs de l'hôtel et la réservation du séjour par les délégués à 15 voix pour et 6 contre (1 pays s'abstient).

M. KOUA (Côte d'Ivoire) propose la levée de l'anonymat pour les reliquataires et une implication plus personnelle du Président du CREDAF dans le processus de relance des cotisations.

Le Secrétaire général précise que l'anonymat résulte d'une décision d'Assemblée générale et qu'il ne peut y être dérogé que par un nouveau vote.

Résolution n°2 :

L'Assemblée générale adopte à l'unanimité le maintien de l'anonymat.

M. OGOUMA (Gabon) rappelle l'importance des cotisations comme source de financement de l'association.

Le Secrétaire général propose de mettre en place un barème de sanctions, à l'instar de celui qui a été voté lors de l'Assemblée générale de l'AIST en 2015. Ce barème comporte 3 paliers :

- 1. En deçà de 3 années d'arriérés : participation aux actions de l'association sans prise en charge des frais, mais droit de vote conservé ;
- 2. Au-delà de 3 années d'arriérés : participation aux actions de l'association sans prise en charge des frais et droit de vote retiré ;
- 3. Après 5 années d'arriérés : suspension de l'adhésion avec suspension des cotisations et interdiction de participation aux actions.

Après les échanges, la proposition est soumise au vote de l'Assemblée générale.

Résolution n°3 :

L'Assemblée générale adopte à 17 voix pour et 5 abstentions la mise en place du barème de sanctions.

2.2.2 L'exécution budgétaire 2015

Cette rubrique n'appelle aucune observation. Cf. le rapport d'activité.

2.2.3 Le rapport du Commissaire aux Comptes

Le Président invite les membres de l'Assemblée à voter l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et, sur la base des documents présentés et du rapport du Commissaire aux comptes, de donner quitus au Trésorier pour la gestion financière de l'année 2015.

Résolution n°4 :

À l'unanimité, quitus est donné au Trésorier pour la gestion financière de l'année 2015, et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont approuvés.

3. LES PERSPECTIVES DE TRAVAIL POUR 2016

3.1. Le projet de programme d'activité

Le Secrétaire général indique que deux thèmes ont été proposés au Bureau exécutif lors de sa réunion du 29 juin 2015, pour le colloque de 2016, parmi les propositions revenant régulièrement dans les recensements faits par le Secrétariat général à l'issue des événements qu'il organise : « le recouvrement » et « les ressources humaines ». C'est ce dernier qui a été retenu.

M. KOUA (Côte d'Ivoire) propose le thème suivant pour le programme d'activité 2017 : le coût de gestion de l'impôt.

Mme ABARCHI (Niger) propose le thème relatif à la stratégie des administrations fiscales en situation de crise.

Le Secrétaire général en prend bonne note et soumettra aux membres du Bureau exécutif ces propositions lors de la prochaine réunion du Bureau le 1^{er} juillet 2016.

3.2. Les actions menées au premier quadrimestre

⊗ Séminaire de formation sur les prix de transfert et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Sénégal, 15-19 février) :

Ce séminaire résidentiel d'une durée de cinq jours, organisé conjointement par le CREDAF et l'OCDE, a constitué le prolongement des séminaires sur les prix de transfert organisés à Dakar, du 10 au 13 mars 2014, et à Libreville, du 23 au 25 février 2015. Il a été l'occasion d'approfondir la problématique des prix de transfert à travers différentes présentations qui ont porté, notamment, sur la documentation des prix de transfert, l'évaluation des risques et les régimes de protection.

Des études de cas ont été proposées dans le cadre de travaux en petits groupes afin de confronter les participants à des problématiques concrètes de prix de transfert. Ce séminaire a été également l'occasion d'aborder l'échange de renseignements à des fins fiscales qui permet aux administrations fiscales de se communiquer des informations détenues dans leurs juridictions respectives et qui sont utiles à la détermination de la situation fiscale réelle des contribuables.

Cette action a réuni 36 participants issus de 18 pays membres.

⊗ 3^{ème} réunion de consultation BEPS (Sénégal, 22-23 février) :

Cette réunion s'inscrit dans le prolongement des précédentes consultations régionales sur le projet BEPS pour le réseau francophone (Paris en mars 2014 et Libreville en février 2015).

Cette réunion a eu pour objectif de présenter aux pays membres du CREDAF les différentes mesures issues du Projet BEPS, ainsi que le nouveau cadre inclusif pour la mise en œuvre et le suivi de ces mesures auquel tous les pays et territoires intéressés seront invités à participer en 2016 sur un pied d'égalité.

Cette réunion a également été l'occasion pour les pays membres du CREDAF de présenter les travaux réalisés par le Groupe de travail CREDAF/OCDE sur le Projet BEPS et d'exposer leurs points de vue et leurs besoins, dans le cadre de l'élaboration des boîtes à outils destinées à faciliter la mise en œuvre des mesures issues du projet BEPS dans les pays en développement.

Une synthèse des travaux a été diffusée par messagerie auprès des membres du CREDAF et mise en ligne sur le site du CREDAF.

Elle a rassemblé 73 participants issus de pays membres, d'organisations internationales et de la société civile.

⊗ Groupe de travail sur la fiscalité des industries extractives (Haïti, 11-13 avril) :

L'objectif de ce groupe de travail est l'élaboration d'un guide méthodologique sur la fiscalité des industries extractives afin de répondre aux besoins des pays membres.

4. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2016

Le bilan présente un bénéfice de 27 030 € grâce à la deuxième tranche de la subvention du MAE français (50 000 €) d'une part, et au relèvement des cotisations après l'augmentation totale votée en 2014 par l'Assemblée générale d'autre part.

Cette situation excédentaire permet au CREDAF d'engager des dépenses relatives à la refonte du site Internet de l'association et à l'acquisition d'une nouvelle messagerie. Le montant total de ces dépenses s'élève à 6 300 €.

Résolution n°5 :

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2016.

5. LES QUESTIONS STATUTAIRES

5.1. La désignation du Commissaire aux comptes

Le Secrétaire général propose de reconduire **M. Laurent ROUSSEAU** dans ses fonctions de commissaire aux comptes.

Le Président appelle les membres de l'Assemblée générale à voter.

Résolution n°6 :

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité la reconduite de **M. ROUSSEAU** dans ses fonctions de commissaire aux comptes.

5.2. La désignation des pays organisateurs des prochaines actions

5.2.1. Candidature à l'organisation d'un colloque

La candidature de la Guinée avait été reportée depuis 2015 en raison de la situation sanitaire du pays. L'épidémie à virus Ebola étant à présent éradiquée, le Secrétaire général soumet à l'avis de l'Assemblée la candidature de la Guinée pour 2017.

Le Secrétaire général remercie tous les pays candidats et récapitule l'organisation des prochains colloques :

2017 : Guinée (décision de l'Assemblée générale de 2012, décision de report de l'Assemblée générale 2015) ;
M. ADOYI (Togo) propose la candidature de son pays en cas de défaillance.

2018 : Haïti (décision de l'Assemblée générale de 2015) ;

2019 : Cameroun (candidature officielle du Ministre de l'Economie et des Finances du 5 juin 2015).

Résolution n°7 :

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité l'organisation des différents colloques pour les années 2017 à 2019.

5.2.2. Candidature à l'organisation d'un séminaire ou d'une réunion de groupe de travail

Le Secrétaire général indique que, suite à l'appel à candidatures diffusé auprès des membres de l'Assemblée générale par messagerie, le 2 mars dernier, dans le cadre de la préparation de la présente réunion, trois pays ont d'ores et déjà proposé d'accueillir un séminaire ou une réunion de groupe de travail en 2017 :

- Djibouti (groupe de travail),
- Canada (séminaire) ;
- Burkina Faso (séminaire).

Il appelle les autres pays candidats à se faire connaître.

M. ADOYI (Togo) propose la candidature de son pays à l'organisation d'une action (séminaire ou réunion d'un groupe de travail) en cas de défaillance d'un pays membre.

Mme ABARCHI (Niger) explique que, pour des questions de sécurité, son pays ne peut organiser aucune action.

M. BADOLO (Burkina Faso) souhaite accueillir un séminaire.

M. EDA (Bénin) propose la candidature de son pays pour un séminaire en octobre 2017 en cas de défaillance d'un pays membre.

Mme STUREL (France) souhaite accueillir un groupe de travail en 2017.

Le **Président** remercie chaleureusement les pays candidats pour leur soutien aux actions du CREDAF.

Remarque hors PV : depuis l'Assemblée générale, la Guinée s'est désistée au profit du Togo, qui organisera le prochain colloque du 22 au 25 mai 2017. La Côte d'Ivoire remplace Djibouti, qui s'est désisté, pour l'organisation de la première réunion du GT 2017. Le Burkina Faso et la France organiseront respectivement un séminaire et la deuxième réunion du GT 2017.

Il propose de passer à l'élection du nouveau Bureau exécutif.

5.3. L'élection du nouveau Bureau

Il est proposé la prise de fonction des nouveaux membres du Bureau à compter de ce jour, 23 mai 2016 :

➤ **Election du Président**

*Dirigeant de l'administration fiscale organisant le colloque en 2016 : le **Gabon***

➤ **Election du Vice-président**

*Dirigeant de l'administration fiscale devant organiser le colloque en 2017 : la **Guinée***

➤ **Election des cinq Administrateurs**

- *Dirigeant de l'administration fiscale de la **Belgique***
- *Dirigeant de l'administration fiscale du **Canada***
- *Dirigeant de l'administration fiscale de la **Côte d'Ivoire***
- *Dirigeant de l'administration fiscale de la **France***
- *Dirigeant de l'administration fiscale de la **République Démocratique du Congo***

Le Président appelle au vote les membres de l'Assemblée.

Résolution n°8 :

L'Assemblée générale vote à l'unanimité l'élection du nouveau Bureau exécutif.

Le **Président sortant** félicite **M. OGOUMA** (Gabon) pour la Présidence du CREDAF ainsi que **M. DIALLO** (Guinée) qui assurera la Vice-présidence.

Il remercie les pays membres pour leur participation et leur implication dans le CREDAF.

Le **Président entrant** exprime ses vifs remerciements pour la confiance portée à la Direction générale des Impôts du Gabon.

Le Secrétaire général remercie chaleureusement **M. LOKADI MOGA** (Président sortant), **M. OGOUMA** (Président entrant) et **M. DIALLO** (représentant de la Guinée qui assure la vice-Présidence).

5.4. La prochaine réunion de Bureau

Elle se tiendra à Paris, le vendredi 1^{er} juillet.

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1. Périmètre du thème du colloque et nombre de délégués

➤ Périmètre du colloque

Les membres du Bureau ont souhaité soumettre à l'avis de l'Assemblée générale la nécessité de restreindre le périmètre des thèmes du colloque et de privilégier la réflexion dans le cadre d'ateliers.

Résolution n°9 :

L'Assemblée générale vote à l'unanimité la restriction du périmètre du thème du colloque.

➤ Nombre de délégués

Eu égard aux coûts relativement élevés engendrés par l'organisation d'un colloque pour le pays d'accueil, les membres du Bureau ont évoqué la possibilité de limiter le nombre de délégués participant aux travaux à trois.

Résolution n°10 :

L'Assemblée générale vote à l'unanimité la restriction de la prise en charge des délégués.

6.2. Partenariat avec le Pôle Stratégies de développement et finances publiques (Pôle de Dakar - PNUD) : point d'étape

Le périmètre géographique d'action du Pôle Stratégies de développement et finances publiques coïncide fortement avec celui du CREDAF.

Ce partenariat avec le Pôle permet d'envisager un cofinancement possible des actions qui seront co-organisées.

6.3. Suivi de l'activité des actions du CREDAF

Certains pays, à l'instar de la RD Congo, ont mis en place un comité de suivi CREDAF afin de tirer les enseignements des actions menées au sein de l'association. Dans ce contexte, il est proposé de mettre en place une fiche annuelle de suivi.

Résolution n°11 :

L'Assemblée générale vote à l'unanimité la création d'un comité CREDAF et la mise en place d'une fiche annuelle de suivi.

Celle-ci est jointe en annexe.

6.4. Perspectives d'adhésion de nouveaux membres

Ce point n'appelle aucune observation particulière.

6.5. Renforcement du Secrétariat général

Compte tenu de la montée en puissance du CREDAF et de sa sollicitation accrue auprès de ses partenaires, l'association a bénéficié du renfort de plusieurs stagiaires depuis juillet 2015.

En outre, suite aux divers échanges entre le Secrétaire général et le Directeur général des Impôts et des Domaines du Sénégal, un fonctionnaire pourra être mis à la disposition du CREDAF selon les mêmes modalités que les membres actuels du Secrétariat général.

Ces deux points sont soumis à l'avis de l'Assemblée générale.

Résolution n°12 :

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité :

- le renforcement du Secrétariat général par des étudiants dans le cadre de leur cursus de scolarité ;
- le recrutement d'un chargé de mission permanent mis à la disposition du CREDAF par le Sénégal.

Remarque hors PV : depuis l'Assemblée générale, M. Ismaïla DIALLO, Inspecteur principal à la DGID du Sénégal a rejoint le CREDAF à la fin de l'année 2016.

L'Assemblée générale adresse ses remerciements au Gabon pour la chaleur de son accueil et félicite M. Joël OGOUMA pour la parfaite organisation du colloque à Libreville.

Le **Président sortant** remercie les membres de l'Assemblée générale pour leur participation et lève la séance à 13h10.


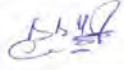




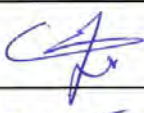

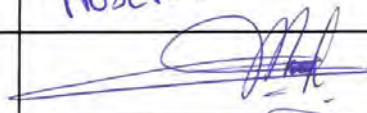


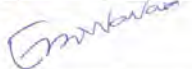

ANNEXE 1

Liste de présence à l'Assemblée générale



Liste de présence AG Libreville - 23 mai 2016

Pays	Représentant de l'administration fiscale	Signature
ALGERIE	M. Abderrahmane RAOUYA, représenté par M. Mohamed Kamel AIOUAZ	
BELGIQUE	M. Philippe JACQUIJ	
BENIN	M. Tolodji Gilbert EDA	
BURKINA FASO	M. Adama BADOLO	
BURUNDI	Dr. Domitien NDIHOKUBWAYO, représenté par M. Leopold KABURA	
CAMBODGE	M. le Directeur général des Impôts	ABSENT
CAMEROUN	M. Modeste MOPA	P.D.
CANADA	M. Gabriel CAPONI	
COMORES	M. Ousseini ASSOUMANI, représenté par M. Djaffar AHMED	ABSENT
CONGO	M. Antoine NGAKOSSO, représenté par M. Breitzer MOUNZEO	
CÔTE D'IVOIRE	Paul KOUA	
DJIBOUTI	M. Mohamed-Kader Abdoukader GUEDI	ABSENT
FRANCE	M. Bruno PARENT, représenté par Mme Sylvie STUREL	

Pays	Représentant de l'administration fiscale	Signature
GABON	M. Joël OGOUMA	
GUINEE	M. Aboubacar Makissa CAMARA, représenté par M. Boubacar Biro DIALLO	
GUINEE BISSAU	M. Guilherme MONTEIRO	ABSENT
HAÏTI	M. Miradin MORLAN, représenté par Joseph Wilbert MONTGERARD <i>Francis Lévent</i>	
LIBAN	M. Alain BIFANI, représenté par M. Albert CHAOU	
MADAGASCAR	M. Iouri Garisse RAZAFINDRAKOTO	 ABSENT
MALI	M. Sidima DIENTA, représenté par M. Sidiki LOKI DIALLO <i>Abdoulaye Chaba Sangaré</i>	
MAROC	M. Omar FARAJ, représenté par Mme Nawal JELLOULI <i>Sidi Akci Jabal cadim</i>	
MAURITANIE	M. Ely OULD TEISS	ABSENT
NIGER	Mme ABDOU Fati ABARCHI	
RCA	Mme Marie Louise YAKEMBA	ABSENT
RDC	M. Dieudonné LOKADI MOGA	
SAO TOME	M. Olinto SOUSA E COSTA	
SENEGAL	M. Cheikh Ahmed Tidiane BA	
TCHAD	M. Doguine YONDE	ABSENT
TOGO	M. Esso-Wavana ADOYI	
TUNISIE	M. Ridha BEN AHMED	

ANNEXE 2

Le rapport moral

Par le Président du CREDAF, M. Dieudonné LOKADI MOGA, Directeur général des Impôts de la République démocratique du Congo

L'Assemblée générale tenue à Kinshasa, le 25 mai 2015, a fait honneur à l'Administration fiscale congolaise en lui confiant, à travers ma modeste personne, la présidence de notre Organisation pour un mandat d'une année allant de mai 2015 à mai 2016.

Au moment où je m'apprête à transmettre la main, je voudrais exprimer toute ma gratitude aux membres pour la confiance manifestée en mon endroit et dire combien cette désignation a été ressentie comme une exaltante responsabilité de poursuivre les efforts de réalisation de la mission du Centre de Rencontres et d'Etudes des Dirigeants des Administrations Fiscales (CREDAF) qui est de promouvoir la mutualisation d'expériences et de meilleures pratiques en matière d'administration fiscale.

Dans un contexte caractérisé par l'intensification et la diversité des échanges commerciaux entre entités situées dans des juridictions fiscales différentes, le CREDAF se doit de poursuivre son ouverture sur les autres organisations traitant de la matière fiscale en vue, non seulement, de renforcer son image et sa notoriété, mais également bénéficier de leur expertise et expérience face à de nombreux défis auxquels doivent faire face ses membres, notamment les pratiques d'érosion des bases d'imposition et de transfert des bénéficiaires, l'accès aux renseignements à incidence fiscale liés aux activités des entreprises multinationales et le renforcement des capacités de leur personnel.

C'est cette perspective qui m'a conduit à placer mon mandat à la tête du CREDAF sur le renforcement de la coopération avec les autres organisations. En effet, après la signature du protocole d'accord de collaboration respectivement avec le CIAT en 2013 et avec l'OCDE en mars 2015, le CREDAF a, sous mon mandat, conclu un accord de don avec la France pour un montant de 150.000 Euros sur trois années et signé, en février 2016, un mémorandum d'accord avec le Programme des Nations Unies pour le Développement, Pôle de Dakar, en vue de l'harmonisation des programmes et l'organisation conjointe des activités de formation. Le CREDAF a pris une part significative aux différentes actions menées par l'OCDE, notamment les Séminaires sur les prix de transfert et le BEPS tenus à Dakar en février 2016. Il a également participé, à travers ma modeste personne, à l'atelier de la Francophonie économique tenu à Dakar du 1er au 4 décembre 2015.

C'est ici le lieu de féliciter et d'exprimer toute ma gratitude au Secrétaire Général du CREDAF, Monsieur Didier CORNILLET et son équipe qui, avec abnégation et professionnalisme, ont coordonné et mis en œuvre avec efficacité toutes les actions arrêtées par le Bureau Exécutif au cours de sa réunion du 29 juin 2015 à Paris. A l'occasion, je remercie également tous les pays membres qui ont accepté d'accueillir les activités du CREDAF durant mon mandat et encourage les autres membres à en faire autant pour un plus grand rayonnement de notre Organisation.

Je termine mon propos en exhortant les membres à une participation toujours active aux différentes actions du CREDAF, à la promotion de la coopération bilatérale entre les administrations fiscales et à la dotation de notre Organisation des moyens conséquents, à la hauteur de ses ambitions.

ANNEXE 3

CREDAF – Exercice comptable 2015

Rapport du Commissaire aux comptes

Le Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF) est une association à caractère international, constituée le 13 mai 1982 à Yaoundé (Cameroun), dont l'organisation et le fonctionnement sont actuellement définis par les statuts et le règlement intérieur tels que modifiés en mai 2006.

Par décision prise le 16 mai 2011, renouvelée chaque année, l'assemblée générale m'a nommé commissaire aux comptes du CREDAF.

En exécution de cette mission, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2015, sur :

- Le contrôle des comptes annuels du CREDAF ;
- Les vérifications et les informations spécifiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le secrétaire général, également trésorier.

Il m'appartient de certifier ces comptes sur la base de l'audit réalisé sur place.

I- Certification des comptes annuels

J'ai effectué un audit selon les normes qui requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

A cet égard, il est rappelé qu'un audit consiste à examiner les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble.

Depuis une décision prise en réunion de bureau, le 17 septembre 2004, la comptabilité du CREDAF est tenue selon le principe des recettes perçues et des dépenses payées (ou des « encaissements et décaissements »).

Conformément à l'article 19 du règlement intérieur, le secrétaire général tient la comptabilité. A cet effet, il comptabilise les opérations au moyen du logiciel « Money », lequel permet de tenir le livre-journal et de centraliser les écritures.

En 2015, l'activité du CREDAF a généré un bénéfice comptable de 50 380,79 € (pour mémoire, le résultat comptable 2014 était déficitaire pour 46 056,74 €).

Ce résultat prend en compte des éléments qui ne trouvent pas leur fait générateur dans l'exercice 2015, à savoir des avances de cotisations encaissées sur l'exercice pour un montant de 17 480€ et des arriérés de cotisations pour un montant de 13 097,01€. Par ailleurs, en application du principe des recettes perçues et des dépenses payées, le résultat ne tient pas compte des cotisations 2015 payées d'avance au cours des années antérieures (soit 10 813 €).

Sans le versement de la subvention de 50 000€ par le Ministère français des affaires étrangères, le bénéfice comptable se serait élevé à 380,79 € soit une

situation plus favorable que celle du budget prévisionnel 2015 qui envisageait un prélèvement sur les réserves de 11 040 € pour être à l'équilibre (cf. AG de Kinshasa).

A la clôture de l'exercice 2015, 6 pays membres ont une dette vis-à-vis du CREDAF pour un montant total de 42 000 € environ, représentant le paiement de 15 cotisations portant sur les années 2008 à 2015.

La situation financière nette du CREDAF s'élève à 234 478,22 € au 31 décembre 2015, dont 97 292,31€ sous forme de titres de placement (il s'agit de la valeur d'achat des titres dont la valeur liquidative au 31 décembre 2015 s'élève à 109 646,43€, soit une plus-value latente de 12 354,12 €) et 75 474,57 € sous forme d'épargne réglementée (livret d'épargne ouvert en 2009).

Les réserves du Centre représentent environ 16 mois de fonctionnement (le calcul étant effectué sur la moyenne des dépenses payées au cours de la période 2011-2015). Toutefois, si l'on fait abstraction de la subvention de 50 000 € perçue en 2015, la couverture des dépenses passe de 16 à 12 mois.

Les pièces justificatives de recettes et de dépenses ont été intégralement vérifiées et le rapprochement bancaire a été réalisé de manière exhaustive. De même, les espèces ont été comptées et comparées au compte « Caisse ».

Ces différents pointages n'ont pas révélé d'anomalie.

Fort de ce constat, j'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

En conséquence, **je certifie que les comptes annuels sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et patrimoniale du CREDAF à la fin de l'exercice clos au 31 décembre 2015.**

II- Vérifications et informations spécifiques

Au titre de l'exercice 2015, j'ai également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le contrôle des dépenses communes CREDAF-AIST fait apparaître un trop versé de 47,09€ à rembourser en 2016, par le CREDAF à l'AIST.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport financier du secrétaire et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et sur les comptes annuels.

A Paris, le 6 mai 2016.



Le commissaire aux comptes
Laurent ROUSSEAU



Fiche annuelle de suivi des actions du CREDAF

Remarque liminaire : L'objet de cette fiche de suivi est de partager les mesures ou réalisations concrètes que vous avez engagées, après avoir tiré les enseignements opérationnels et pratiques des activités du CREDAF.

Celle-ci a pour seul but de mettre en valeur les actions des pays membres du CREDAF et d'apprécier l'impact de nos activités sur nos administrations, dans le cadre des réformes qu'elles conduisent.

Elle n'a pas pour vocation d'évaluer leurs contributions. Sa diffusion est strictement limitée aux pays membres de l'organisation.

Le suivi des actions du CREDAF fera l'objet d'une communication aux membres lors de l'Assemblée générale annuelle qui réunit les directeurs généraux de nos administrations fiscales.

➤ **Pays :**

➤ **Composition du comité** (préciser nom, grade et fonction) :

- M./Mme
- M./Mme
- M./Mme

➤ **Personne à contacter :**

- M./Mme.....
- Mèl :.....
- Téléphone :

**Mesures ou réalisations concrètes mises en œuvre suite aux actions du CREDAF
(à décrire sommairement)¹**

<p>2016</p> <p><i>Pour mémoire : cf. le programme d'activités (annexe 1)</i></p>	<p>1/</p> <p>2/</p> <p>3/</p> <p>4/</p> <p>5/</p>
---	---

<p>Actions antérieures à 2016</p>	<p>1/</p> <p>2/</p> <p>3/</p> <p>4/</p> <p>5/</p>
--	---

¹ Pour ceux qui le souhaitent, vous pouvez lister ci-après les mesures ou réalisations concrètes mises en œuvre suite aux actions du CREDAF avant l'année 2016. A titre d'information, vous trouverez ci-joint l'historique des actions de 2012 à 2014 (annexe 2)